



Audit et Commissariat aux Comptes

Jean BELANGER

Commissaire aux Comptes

**Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels
de Bretagne**

(Association Loi 1901)

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de
Bretagne
3 rue de la Volga
35200 Rennes

Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne

3 rue de la Volga – 35200 Rennes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Bretagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Jacques-de-La-Lande,
le 25 mars 2026

Pour AC2C

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Belanger', written in a cursive style.

Jean Belanger
Commissaire aux comptes
Associé

BILAN ACTIF

	Exercice 2025			Exercice précédent
	Brut	Amortissement	Net	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, logiciels et droits similaires	6 396	5 200	1 196	0
Fond commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	207 060	144 607	62 454	94 834
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	213 471	149 807	63 664	94 849
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de productions de biens				
En-cours de productions de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances (3)				
Créances centres et comptes rattachés	139 760		139 760	114 035
Autres créances	255 691		255 691	453 862
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	572 960		572 960	662 711
Caisse				
Charges constatées d'avance (4)	20 936		20 936	4 294
TOTAL (II)	989 347	0	989 347	1 234 902
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursements des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF	1 202 818	149 807	1 053 011	1 329 751

(1) : Dont droit au bail
(2) : Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) et (4) : Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv.Inv.biens renouvelables)	18 419	18 419
Ecart de réévaluation		
Réserves	223 356	261 104
<i>Réserve pour les fonds de la formation professionnelle continue</i>		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 741	-37 747
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	35 955	56 229
Provisions réglementées		
Droit des propriétés		
TOTAL (I)	269 990	298 005
FONDS REPORTÉS ET DEDIÉS		
Fonds dédiés	156 690	97 684
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, donc, legs et donations)		
TOTAL (II)	156 690	97 684
PROVISIONS		
Provisions pour charges (retraite)	36 847	32 825
Provisions pour risques		
TOTAL (III)	36 847	32 825
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	76 975	4 826
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 522	200 663
Dettes fiscales et sociales	220 120	222 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	849	9 503
Produits constatés d'avance (1)	203 018	463 927
Total (III)	589 484	901 238
TOTAL DU PASSIF	1 053 011	1 329 751

(1) Dont à plus d'un an, Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	249 288	241 521
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	816 983	616 528
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	771 098	870 502
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 619	99 459
Dons		
Utilisation des fonds dédiés	82 684	65 661
Autres produits		
(I) TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 935 672	1 893 671
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières)		
Autres achats et charges externes (2)	677 005	725 045
Aides financières	494	
Impôts, taxes et versements assimilés	55 941	67 471
Salaires et traitements	684 200	726 004
Charges sociales	340 415	316 940
Dotations aux amortissements sur immobilisations	37 939	43 646
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		
Dotations provisions pour retraites	7 728	7 533
Autres charges	1 898	5 852
Reports en fonds dédiés	141 690	66 000
(II) TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS	1 947 309	1 958 491
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-11 638	-64 820
Operations faites en commun		
Excédents ou déficits transférés (III)		
Déficits ou excédents transférés (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers des autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 925	4 305
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
(V) TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 925	4 305
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	28	61
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
(VI) TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	28	61
2 RESULTAT FINANCIER (V - VI)	3 897	4 243
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	-7 741	-60 576

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		22 829
Reprises de fonds dédiés		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0	22 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0	22 829

Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		

TOTAL DES PRODUITS	1 939 597	1 920 805
TOTAL DES CHARGES	1 947 338	1 958 552

5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	-7 741	-37 747
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de biens	20 807	18 059
Prestations en nature		
Bénévolat	157 988	144 598
TOTAL	178 795	162 657
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	20 807	18 059
Prestations en nature		
Personnel bénévole	157 988	144 598
TOTAL	178 795	162 657

OBJET SOCIAL DE LA FCSB

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne a pour mission, outre celle de représenter les centres adhérents auprès des organismes, institutions et partenaires, de favoriser leur développement, de susciter l'adhésion de nouveaux centres. Elle élabore et fait valoir auprès des autorités compétentes, les grandes orientations des politiques d'équipement et de fonctionnement des centres sociaux ; cette mission est réalisée en respectant l'autonomie de chaque centre.

MISSIONS :

- Animer le réseau
- Représenter les adhérents auprès des institutions
- Développement des compétences par des formations adaptées réunissant bénévoles et salariés.
- Soutenir les adhérents dans la conduite de leur projet.
- Intervenir dans le cadre de missions internes et externes au réseau.
- Favoriser le développement de coopérations avec différents partenaires et acteurs locaux.

MOYENS MIS EN ŒUVRE /

Afin de mettre en œuvre son projet fédéral, la FCSB a embauché un délégué fédéral par département et des délégués chargés de missions sur différentes thématiques (numérique, formation...) et des salariés sur les fonctions supports.

FAITS SIGNIFICATIFS

Depuis 2022, la FCSB assurait le portage du Hub d'inclusion numérique. À la suite de l'arrêt des financements dédiés au dispositif, les membres du COPOL ont décidé de mettre fin au projet au cours de l'exercice 2025. Cette décision a conduit la Fédération à engager une procédure de licenciements pour motif économique. La cessation d'activité du Hub a généré un impact négatif sur le résultat de la FCSB, évalué à 45 800 €, correspondant au déficit supporté par la Fédération au titre de ce dispositif. La Région Bretagne et Rennes Métropole ont apporté leur soutien financier par l'attribution d'une subvention exceptionnelle, permettant de réduire le déficit supporté par la FCSB.

Le nouveau plan comptable associatif entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 vient modifier certains comptes, notamment :

- Suppression des transferts de charges : les opérations auparavant enregistrées par ce mécanisme sont désormais enregistrées dans des comptes spécifiques en fonction de leur nature. En 2025, on enregistre 111 979 €.

Au final, le résultat 2025 n'est déficitaire que de 7 741 €, alors que le HUB à lui seul accuse un déficit de 45 800 €.

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le nouveau plan comptable N°ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 Les subventions d'exploitation

Les subventions font l'objet d'une comptabilisation dans les produits d'exploitation l'année de leur attribution. Lorsque la subvention octroyée concerne plusieurs exercices, un produit constaté d'avance est comptabilisé pour la partie relative aux exercices suivants.

1.5 Les fonds dédiés

Des fonds dédiés sont dotés lorsque, à la clôture de l'exercice, des subventions affectées par les tiers financeurs à des projets définis n'ont pu être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces fonds sont repris lorsque le projet a été réalisé.

Variation des fonds dédiés :

Projet	Montant initial	Fond à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Projet Eureka	119 840	5 000	5 000		0
Commission européenne	45 000	15 000			15 000
Erasmus + mobilités	34 394	11 684	11 684		0
Erasmus + mobilités conv 24-25	67 426	11 911	11 911		0
ERASMUS + : mobilités européennes	105 216			81 130	81 130
CDF 22 Ateliers BAR	5 400	5 400	5 400		0
Prefet Ille-et-Vilaine genre et identité	2 300	2 300	2 300		0
Préfecture de region formation VRL	1 200	1 200	1 200		0
HUB FNE 4 départements	0	40 189	40 189		0
HUB Région formation	0	5 000	5 000		0
Préfecture de region formation VRL	2 400			2 400	2 400
Subventions ateliers BAR	18 150			18 150	18 150
Hub formation FNE 22	17 400		7 440	9 960	9 960
Hub formation FNE 29	17 400		0	17 400	17 400
Hub FNE formation ingenierie	5 200		2 600	2 600	2 600
Departement 35 CTAI	30 000		19 950	10 050	10 050
TOTAL	380 776	97 684	112 674	141 690	156 690

1.6 Informations complémentaires

Provision d'indemnités de départ à la retraite

Cette provision est enregistrée au bilan de la FCSB pour **36 847 €**

Elle est évaluée chaque année à partir des hypothèses de calcul suivantes :

Application des modalités d'indemnités de départ prévues dans la convention collective nationale du 4 juin 1983.

- 1/60^{ème} de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans.
- Prise en compte d'un taux de probabilité de présence à l'âge de départ.
- Prise en compte de l'ancienneté acquise au moment du départ à l'âge légal de la retraite
- Prise en compte de l'application du taux personnalisé de charges sociales.
- Calcul de l'indemnité proratisé en fonction de l'ancienneté acquise à la clôture par rapport à l'ancienneté totale au moment du départ.

Les comptes annuels 2025 présentent un total de charges de **1 947 338 €** et un total de produits de **1 939 597 €** pour un résultat déficitaire de **7 741 €**.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Modes et durées des Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Site Internet	Linéaire	3 ans
Site : carte interactive	Linéaire	1 an
Logiciel AIGA	Linéaire	3 ans

Tableau de mouvement des immobilisations sur l'exercice

	<u>Valeur Brute</u>				<u>Amortissements</u>			
	31/12/2024	plus	moins	31/12/2025	31/12/24	plus	moins	31/12/2025
Site et logiciels	5 136	1 260		6 396	5 136	64		5 200
TOTAL	5 136	1 260	0	6 396	5 136	64	0	5 200
							VNC	1 196

2.1.2 Immobilisations corporelles.

Modes et durées des Amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans et 3 ans

Tableau de mouvement des immobilisations sur l'exercice

	<u>Valeur Brute</u>				<u>Amortissements</u>			
	31/12/2024	plus	moins	31/12/2025	31/12/24	plus	moins	31/12/2025
Inst. téléphonique	1 618			1 618	1 618			1 618
Matériel transport	190 619		18 900	171 719	101 864	28 492	14 627	115 730
Matériel bureau & infor.	35 718	5 988	7 982	33 724	29 638	5 282	7 661	27 259
TOTAL	227 954	5 988	26 882	207 060	133 121	33 773	22 287	144 607

VNC	62 454
------------	---------------

2.1.3 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Créances de l'actif circulant	255 691	255 691	
Créances clients et comptes rattachés	139 760	139 760	
Charges Constatées d'avance	20 936	20 936	
TOTAL	416 387	416 387	0

2.1.4 Produits à recevoir

PARTENAIRES	Objet	Solde à recevoir
CPNEF	Convention pluriannuelle mission referent regional	7 984,00
		27 420,00
FCSF	FOSFORA 2025	19 951,00
CDF 22	2 Ateliers Bienvenue à la retraite Côtes d'Armor	1 250,00
CDF 29	3 Ateliers Bienvenue à la retraite	7 500,00
CDF 56	1 atelier Bienvenue à la retraite Morbihan	2 700,00
CARSAT	1 atelier Bienvenue à la retraite en Ile-et-Vilaine	737,50
CARSAT	Subvention annuelle	20 000,00
ERASMUS +	ERASMUS + mobilités européennes	21 043,20
CAF 22	Convention départementale	22 000,00
	Projet FULENN	3 855,00
CAF 29	Convention pluriannuelle	14 100,00
	Subvention collectif brestois	4 500,00
	Projet FULENN	3 855,00
CAF 35	Convention pluriannuelle 2024-2027 département	9 450,00
	Projet FULENN	3 855,00
CAF 56	Convention pluriannuelle 2024-2025	22 000,00
	Projet FULENN	12 850,00
CAF 22	Subvention fonctionnement part Régionale	3 645,00
CAF 29		6 030,00
CAF 35		8 032,50
CAF 56		15 975,00
Région	Formation des bénévoles FDVA 1	1 980,00
	Convention fonctionnement	5 000,00
Uniformation : formations 2025		2 446,60
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		248 159,80

2.2 Bilan passif

2.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	augmentation	diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise	18 419			18 419
Réserves				0
- Réserves indisponibles				0
- Réserves statutaires ou contractuelles				0
- Réserves réglementées				0
- Autres réserves	261 104		37 747	223 356
Résultat de l'exercice	-37 747	-7 741	-37 747	-7 741
Subvention d'investissement	56 229		20 274	35 955
TOTAL FONDS PROPRES	298 005	-7 741	20 274	269 990

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Libellé	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	32 825	7 728	3 705	36 847
Provisions pour risques et charges	0			0
TOTAL	32 825	7 728	3 705	36 847

Départ en retraite de 3 salariés du Hub et 1 salarié en retraite.

2.2.3 Provisions pour Congés payés

Libellé	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour congés payés	99 180	13 154	13 518	98 816
Charges sur congés payés	46 412	6 236	5 566	47 082
TOTAL	145 592	19 390	19 084	145 898

2.2.4 Provision sur primes

Libellé	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provision prime de fin de contrat	841	20 926	841	20 926
Provision s/charges	375	454	375	454
TOTAL	1 216	21 380	1 216	21 380

2.2.5. Factures non parvenues

DETAILS	Montant
Engie échancier prel novembre et décembre 2025	86,98
Viacoop	1 170,00
Commissaire aux comptes 2025	8 000,00
Sosa facture formation	3 000,00
Frais annexe formation SOSA	833,83
ALIMENTATION MPT kervenane 2024	1 581,00
HUB Maintenance 2025 Portrea	8 500,00
CDF 29 N°9 café senior Lanmeur	650,00
CDF 29 N°9 café senior Landerneau	650,00
CDF 29 N°9 numérique Landerneau	2 965,00
Estimation Générale bureautique 4T2025	600,00
Journée SDAVS 35 intervention Daniel COUM	670,00
Total Factures non parvenues	28 706,81

2.2.6 Etat des dettes

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes crédit à 1 an maximum à l'origine	76 975	76 975	
Fournisseurs et comptes rattachés	88 522	88 522	
Personnels et comptes rattachés	119 742	119 742	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 252	84 252	
Autres impôts taxes assimilés	16 126	16 126	
Autres dettes	849	849	
Produits constatés d'avance	203 018	203 018	
TOTAL	589 484	589 484	0

2.2.7 Produits constatés d'avance

Objet	Montant Total	Quote part 2025	Produits constatés d'avance
CPNEF Mission Référent régional de Branche	27 420,00	0,00	27 420,00
Commission financeurs 29 numerique N°10	67 100,00	0,00	67 100,00
Commission financeurs 29 café seniors N°10	53 500,00	0,00	53 500,00
Commission financeurs 35 N°8 : cafés séniors	9 000,00		9 000,00
Commission financeurs 35: numérique	23 835,00		23 835,00
Commission financeurs 56 N°11 : cafés séniors	21 111,00	0,00	21 111,00
Portage poste coordinatrice Saint Avé	16 155,81	15 104,08	1 051,73
Total produits constatés d'avance			203 017,73

3. Autres informations

3.1 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne ne fait pas appel à des intervenants bénévoles et n'a pas bénéficié en 2025 de contribution volontaire à titre gratuit.

3.2 Valorisation du temps passé par les administrateurs

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
Participation des administrateurs (réunions des instances)	3 313 heures valorisées sur la base d'un coût moyen de poste (soit 35.15 € de l'heure)	116 444
Missions remplies par les membres du bureau	1 182 heures valorisées sur la base d'un coût moyen de poste (soit 35.15 € de l'heure)	41 544
TOTAL		157 988

3.3 Valorisation des locaux.

Depuis 2018, la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne est installée dans les locaux du groupe scolaire Volga, à Rennes, mis à disposition la Ville de Rennes. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Depuis 2008, elle fait l'objet de conventions successives, signées entre la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Bretagne et la Ville de Rennes. Elle stipule notamment la valorisation du loyer des locaux pour 20 807 €.

3.4 Effectif :

Équivalent temps plein sur 2025 : **14.06**

Dont 0.21 ETP pour les formateurs et 12.49 ETP pour la FCSB et 1.36 ETP pour les emplois portés.

3.5 Ventilation des produits nets

Répartition par nature de recettes

Détails	31/12/2024	31/12/2025
Prestations de service	178 603	104 945
Mission Référent régional de Branche	26 613	26 613
Conférence des financeurs	206 152	263 638
Participation à la formation	173 744	298 721
Fonds mutualisé	26 000	0
Produits activités annexes	3 278	114 009
Adhésions	241 521	249 288
TOTAL	855 911	1 057 214

Notons une forte augmentation des produits d'activité annexe lié à la suppression des comptes de transfert de charges.

Répartition des subventions

Détails	31/12/2024	31/12/2025
FONJEP	34 341	22 458
DREETS	11 000	13 994
Subvention formation	6 886	
CARSAT	0	38 150
ERASMUS +	67 426	105 216
ASP	8 670	8 790
FDVA 2	7 250	11 036
Villes de Rennes et Brest	9 091	13 591
DDETS 56	20 000	20 000
MSA	15 000	15 000
Subvention s HUB	331 788	175 000
CAFS	273 564	253 150
Départements 29+35	55 205	45 479
Région Bretagne	30 280	28 960
Qp de subvention d'investissement		20 274
TOTAL	870 501	771 098

Notons une subvention exceptionnelle de la Région et de Rennes métropole pour soutenir le déficit lié à la fin du projet « Hub d'inclusion numérique ».